

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L’an deux mille vingt quatre, le 5 mars, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 28 février 2024, s’est réuni en session ordinaire au siège de la CC Aure Louron à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 11 Votes Pour : 11 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : VIA FERRATA – demande de subventions Via Ferrata à Camous N° 2024-12B
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, ISOART Jean-Michel, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADÉ Pierre, RIVIERE Alain

Absents excusés : DUBARRY Jean-Bertrand, HELARY Yann, MIR André, MOUNIQ Jean

Monsieur le Président rappelle le projet de création de deux parcours via ferrata à Beyrède Jumet Camous et dont le coût prévisionnel s’élève à 395 000 € HT. Ce montant intègre la maîtrise d’œuvre, la via ferrata (secteur Coume Vieille) et la Via Ferrata (secteur initiation).

Ce projet a réclamé que soit déposée une demande d’examen au cas par cas préalable à la réalisation d’une étude d’impact auprès des services de la DREAL. Après instruction du dossier ces derniers ont notifié la décision de dispense d’étude d’impact sur ce projet.

Monsieur le Président propose de représenter le projet devant les cofinanceurs.

Il est susceptible de bénéficier de subventions de l’Etat au titre du FNADT 2024, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental 65 au titre de l’Appel à projets Pôles Touristiques.

COUT 395 000 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

ETAT	30 %	118 500 €
REGION	20 %	79 000 €
CD65	20 %	79 000 €
AUTOFINANCEMENT	30%	118 500 €
	SOIT	395 000 €

Monsieur le Président invite les membres du Bureau Communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter des aides auprès des différents financeurs ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 065-246500573-20240305-2024_12B-DE



- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU